

Règlement des courses 20 km – 12 km

Catégories :

Juniors à vétérans : course 20 km.
Cadets à vétérans : course 12 km.

Horaires :

Course Nature 20 km : départ 9 h 00
Course Nature 12 km : départ 9 h 30

Licence / certificat médical/ PPS :

Dans le cadre de la loi « Sport » du 2 mars 2022 visant à démocratiser la pratique du sport en France, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place son **Parcours Prévention Santé (PPS)**, dispositif se substituant, pour toute personne majeure, à la fourniture du traditionnel certificat médical d'aptitude à la pratique d'une épreuve de course à pied.

Le Parcours Prévention Santé (PPS), qui remplace le certificat médical, s'obtient instantanément en se connectant sur le site <https://pps.athle.fr>

Toute participation aux courses des 20 km et 12 km est donc soumise à la présentation obligatoire du PPS.

Les participants majeurs licenciés FFA (qui ont déjà suivi le PPS pour la prise de licence) devront déposer dans leur dossier d'inscription en ligne une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivrée par la FFA et complétée par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA -Santé, Encadrement et Découverte- ne sont pas acceptées).

Les participants majeurs non licenciés FFA devront déposer dans leur dossier d'inscription en ligne, le numéro d'attestation du PPS.

Pour les participants mineurs :

Le PPS n'est pas destiné aux mineurs.

Inscription d'un mineur sur une course chronométrée (20 km, 12 km) :

Le sportif mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois à la date de la compétition, ou de sa copie. (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824>).

Les athlètes mineurs doivent fournir également une autorisation parentale de participation

Coureurs hors Union Européenne

Depuis le 16 janvier 2024, l'obligation de fournir une attestation PPS concerne tous les participants, français et étrangers. Le PPS est disponible en trois langues : français, anglais et espagnol. L'attestation est en revanche disponible à chaque fois en français.

Vous devrez vous connecter, dans les trois mois précédant la compétition.

Frais d'engagement :

- Course 20 km : 15 €
- Course 12 km : 12 €

Chronométrage :

Par dossard électronique jetable.

Dossard :

Port du dossard obligatoire. Il doit être positionné sur le torse pour être visible.

Course 20 km : dossard rouge

Course 12 km : dossard bleu

Barrières horaires :

Course 20 km départ 9h00 :

- Barrière horaire à 11h15 au km 12 : Pont de Douelle – **Mise hors course**

Course 12 km départ 9h30 :

- Barrière horaire à 11h30 au km 5.5 : Château Larroque- **Mise hors course**

Ravitaillement : tous les 5 km et à l'arrivée au Château Les Bouysses.

Récompenses :

Remise d'un lot à chaque participant à l'arrivée au Château Les Bouysses.

Podiums :

Classement scratch trois premiers H/F et 1° par catégorie H/F

Challenge « Famille » et « Équipe » :

Challenge remis à la « Famille » ou à l'« Équipe » qui participe au plus grand nombre d'épreuves (courses : 20 km et 12 km, courses enfants, rando sportive et rando gourmande) et qui cumule le plus grand nombre d'inscrits toutes épreuves confondues.

Sécurité :

- Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique et ne sera en aucun cas prioritaire sur les véhicules de secours et d'urgence (des signaleurs seront présents à chaque traversée de route).
- Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route mais les concurrents ne seront en aucun cas prioritaires sur les véhicules de secours et d'urgence
- Une antenne médicale sera présente à l'arrivée
- Fermeture par un vélo

Les abandons doivent se faire aux points de ravitaillement .

Responsabilité civile :

L'association est couverte par une responsabilité civile professionnelle auprès de AXA n° 4839648304.

Conditions générales

Tous les concurrents **s'engagent à se soumettre** à ce règlement **dès la validation de leur inscription** et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement sous peine de disqualification :

- Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage, les bénévoles, les juges.
- N'emprunter que le parcours balisé (flèche et ruban de signalisation correspondant à l'épreuve choisie) et ne rien jeter sur les sentiers.
- Apporter assistance à tout coureur en situation dangereuse.
- Suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles.

Annulation des courses

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Photographies Droit à l'image

L'organisateur se réserve le droit de publier des photographies où vous pourriez apparaître (ou votre enfant) sauf avis contraire donné par écrit.